



VILLE DE SARRALBE
(MOSELLE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/115

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 29 : CRÉATION DE LA COMMISSION DE RÉVISION DU PLU COMMUNAL ET DÉSIGNATION DE SES MEMBRES

Le conseil municipal,

Sur proposition de la Commission de l'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- décide de créer une commission permanente du conseil municipal chargée du suivi et de la préparation du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune,
- fixe à 6 le nombre des membres titulaires de cette commission permanente et à 6 le nombre des membres suppléants.

M. le maire indique que pour le vote des membres titulaires et suppléants de cette commission, le conseil municipal peut en application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales « décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément le mode de scrutin ». M. le maire précise qu'une pondération sera recherchée, reflétant fidèlement la composition du conseil municipal et assurant à chaque tendance représentée en son sein, la possibilité d'avoir au moins un représentant dans cette commission.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix,

- décide de procéder à un vote à main levée pour désigner les membres titulaires et les membres suppléants de cette commission.

Élection des membres de la Commission de suivi et de préparation du projet de révision du PLU communal

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance de la liste de candidats titulaires et suppléants déposée par la liste « Dynamisme & Expérience »,
Après que M. le maire a demandé si d'autres conseillers municipaux souhaitent être candidat,

Après que les candidatures de Mme Marie-Laure MEYER en qualité de membre titulaire et de M. Patrick HINSCHBERGER en qualité de membre suppléant, sont déclarées,
Après avoir procédé au vote,
- désigne comme suit les membres de la Commission de suivi et de préparation du projet de révision du PLU communal :

Membres titulaires

- 1) André MELY
- 2) Gérard BERGANTZ
- 3) Arnaud JECHOUX
- 4) Guy ROSSLER
- 5) Sébastien GLOCK
- 6) Marie Laure MEYER

Membres suppléants

- 1) Jean-Louis WEISS
- 2) Irène BERG
- 3) Alain RIFF
- 4) Jean-Louis BLONDY
- 5) Pénélope HEYMES
- 6) Patrick HINSCHBERGER

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 24 septembre 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 24 septembre 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT